

# District Saône et Loire de Football



## Dispositions financières, à jour au 1/09/2025

### 1 – BAREMES des DROITS

#### 1-1 Cotisations District (Par Club)

Cotisations District	165€
Groupement de clubs	82,5€
<b>Journée des Jeunes championnats Nationaux :</b>	
1-2 Ligue 1 et 2	610€
1-3 National 1	540€
1-4 National 2	390€
1-5 National 3	280€
1-6 R1 + Féminines Nationales (D1 & D2)	110€
1-7 R2	100€
1-8 R3	90€

#### 1-2 Droits d'engagements

<b>1-2-1</b>	<b>Séniors (par équipe engagée disputant le championnat de District)</b>	
D1	200€	
D2	170€	
D3	150€	
D4	100€	
Féminines à 8 à 11	50€	
Criterium SENIORS M	25€	
Championnat FUTSAL M & F	25€	
<b>1-2-2</b>	<b>Jeunes District</b>	
U18, U18F & U15, U15F	50€	
U13, U13F	40€	
U11, U11F	20€	
U7, U7F & U9, U9F	15€	
Criterium U15 et U18	25€	

#### 1-3 Droits Coupes

<b>1-3-1</b>	<b>Coupe SPORT COMM et CREDIT AGRICOLE</b>	
Droit d'engagement par club	25€	
Droit fixe à chaque rencontre disputée	20€	
½ FINALE	40€	
FINALE	60€	
<b>Coupe REX ROTARY et CONSEIL DEPARTEMENTAL (complémentaire)</b>		
Droit fixe à chaque rencontre disputée	20€	
½ FINALE	40€	
FINALE	60€	
<b>1-3-3</b>	<b>Coupe Féminines à 8 et à 11 séniors</b>	
Droit d'engagement par club	25€	

<b>1-3-4</b>	<b>Coupe Jeunes y compris FUTSAL</b>	Droit d'engagement U18, U18F, U15, U15F, U13, U13F, U11 U11 F	25€
--------------	--------------------------------------	---	-----

<b>1-3-5</b>	<b>Coupe Séniors M&amp;F FUTSAL</b>	Droit d'engagement	25€
--------------	-------------------------------------	--------------------	-----

#### **1-4 INSTANCE DISTRICT**

Cotisation Membre Elu DISTRICT	20 €
Cotisation Membre Copté DISTRICT	10 €

#### **1-5 Droits inscription Formation & Examen Arbitre**

Formations dispensées par la LBFC, voir dispositions financières LBFC

Formations dispensées par le DISTRICT, arbitre club	90 €
---	------

#### **1-6 Réclamations**

1-6-1	Réserve, réclamation, évocation	30 €
1-6-2	Frais de procédure d'appel	85€

#### **1-7 Frais de dossiers**

<b>1-8 Droits par licenciés</b>	<b>3.75 €</b>
---------------------------------	---------------

### **2 – AMENDES FINANCIERES**

#### **2-1 Retrait d'engagement (avant le début du championnat)**

2-1-1	Séniors M & F (par équipe)	82€
2-1-2	Jeunes	
	à 11 (U15 à U18)	40€
	à 8 (U13, U13F, U15F, U18F)	17€
	U7, U7F, U9, U9F, U11, U11F (sur la saison)	10€

#### **2-2 Engagement tardif (à additionner au frais d'engagement)**

2-2-1	Séniors (par équipe)	82€
2-1-2	Jeunes	
	à 11 (U15 à U18)	40€
	à 8 (U13, U13F, U15F, U18F)	20 €
	U7, U7F, U9, U9F, U11, U11F	10€

#### **2-3 CLUBS**

2-3-1	Match déplacé sans accord du district	80€
2-3-23	Abandon de terrain (par équipes)	110€

#### **2-4 Obligation d'éducateurs diplômés**

2-4-1	Obligation CFF3 CFI SENIORS en D1	30€
	Educateur manquant	
	Chaque match disputé en situation irrégulière	30€

2-4-2	Obligation Module CFI U10/U13 au minimum en U13D 1 Educateur manquant Chaque match disputé en situation irrégulière	30€ 30€
-------	---	------------

## 2-5 Retard d'envoi

2-5-1	Feuille de plateau U11 U9 U7 sous 72h00	20 €
2-5-2	Retard ou non envoi du rapport à la suite d'une demande d'une commission	40€

## 2-6 FMI

2-6-1	Absence de code	46€
2-6-2	Absence de tablette	46€
2-6-3	Absence de transmission	46€
2-6-4	Non-envoi rapport constat d'échec FMI	30€
2-6-5	Transmission tardive	20€

## 2-7 Divers

2-7-1	Licencié non qualifié (absence de licence, non surclassé, etc)	50 €
2-7-2	Joueur participant en catégorie supérieure sans autorisation médicale	35€
2-7-3	Joueur ayant participé à deux matches la même journée	55€
2-7-4	Joueur n'honorant pas une convocation à un stage	30€
2-7-5	Non-envoi de rapport (dans les 48 heures) : par le club suite à incident d'après match, ou demander par une commission, ou instructeur	40 € 40 € 40€
2-7-6	Non-déplacement à une convocation de commission (non excusé)	35€
2-7-7	Fraude sur identité (amende par joueur)	170€
2-7-8	Joueur non licencié ou licencié dans un autre club porté sur une feuille de match	100€
2-7-9	Joueur suspendu participant à une rencontre	100€
2-7-10	Refus d'un joueur de quitter le terrain après exclusion	100€
2-7-11		
2-7-12		
2-7-13	Match non joué et feuille de match rédigée (Amende à chaque CLUB)	150€
2-7-14	Absence injustifiée ou non excusée à une réunion à caractère obligatoire programmée par le District	15€
2-7-15		
2-7-16	Falsification de feuille de match, plateau, fiche défi	100€
2-7-17	Dirigeant suspendu et officiant à un match	40€
2-7-18	Sans nouvelle d'un match, foot à 11 (terrain impraticable, etc..)	30€
2-7-19	Dirigeant non licencié et inscrit sur la feuille de match	100€
2-7-20	Non-signature de la feuille de match par un dirigeant après la rencontre	15€
2-7-21	Terrain déclaré impraticable sans raison valable	70€
2-7-22	Match perdu par pénalité	40€
2-7-23	Non-respect du nombre de mutations	50€
2-7-24	Absences aux Journée évènementielles	50 €
2-7-25	Non-respect des Directives Fédérales (Tournoi U9)	25€
2-7-26	Amende pour participation d'un joueur ou d'une joueuse dans une catégorie non autorisée de U6 à U9	50€
2-7-27	Amende pour participation d'un joueur ou d'une joueuse dans une catégorie non autorisée au-delà d'U9	100€

## **2-8 Réserve**

## **2-9 JOUEURS – DIRIGEANTS - EDUCATEURS**

2-9-1	Exclu du terrain au assimilé (faute similaire)	35€
2-9-2	Avertissement – 1 <sup>ère</sup> inscription	13€
2-9-3	Avertissement – 2 <sup>ème</sup> inscription	23 €
2-9-4	Avertissement – 3 <sup>ème</sup> inscription	35 €

**Voir REGLEMENTS DISCIPLINAIRES en ANNEXE**

## **3 – ASSEMBLEE GENERALE**

### **3-1 Club absent à l'Assemblée Générale**

Amende égale au droit d'engagement de l'équipe la plus élevée en District, au minimum 100 euros.

### **3-2 Club représenté à l'Assemblée Générale**

Amende égale à la moitié du montant de l'amende pour l'absence

## **4 – FORFAITS**

### **4-1 Forfait déclaré**

4-1-1	Séniors M & F y compris FUTSAL	40€
4-1-2	Jeunes à 11 (U15 à U18) y compris FUTSAL	40 €
4-1-3	Jeunes à 8 (U13, U13F, U15F, U18F) y compris FUTSAL	25 €
4-1-4	Absences déclarées U7, U7F, U9, U9F, U11 et U11F y compris FUTSAL	
	1 <sup>ière</sup> absence	0€
	2 <sup>ième</sup> absence	10€

### **4-2 Forfait non déclaré**

4-2-1	Séniors M & F y compris FUTSAL	90€
4-2-2	U15 à U18 y compris FUTSAL	70 €
4-2-3	U13, U13F, U15F, U18F y compris FUTSAL	50 €
4-2-4	Absences U7, U7F, U9, U9F, U11 et U11F y compris FUTSAL	25€

### **4-3 Forfait Général**

4-3-1	Séniors M & F	130 €
4-3-2	U15 à U18	90 €
4-3-3	U13, U13F, U15F, U18F	60 €

Si forfait général est déclaré dans les 2 dernières journées l'amende sera doublée.

### **4-5 Spéciale COUPES et Festivales jeunes**

4-5-1	Forfait en 1/8 Finales d'une COUPES SENIORS	150€
4-5-2	Forfait en 1/4 Finales d'une COUPES SENIORS	300€
4-5-3	Forfait en 1/2 Finales d'une COUPES SENIORS	400€
4-5-4	Forfait en Finale d'une COUPES SENIORS M & F	500€

4-5-5	Forfait lors des finales y compris futsal U11 U11F U13 U13F U15 U15F U18 U18 F	90 €
4-5-6	Forfait lors des finales futsal SENIORS M et F	100€
4-5-7	Forfait ¼ et finales U15 U18	70 €

#### 4-6 Poules Finales– Play Off

4-6-1	Forfait	500 €
-------	---------	-------

#### 5 – NON RESPECT DES OBLIGATIONS EQUIPES DE JEUNES

##### 5-1 1<sup>ère</sup> Saison d'infraction

5-1-1	Départemental 1	57€
5-1-2	Départemental 2	42€
5-1-3	Départemental 3	27€

##### 5-2 2<sup>ème</sup> Saison d'infraction

Amende doublée

##### 5-3 3<sup>ème</sup> Saison d'infraction

Amende triplée

#### 6 – NON RESPECT DU STATUT DE L'ARBITRAGE

##### 6-1 1<sup>ère</sup> Saison d'infraction (par arbitre manquant)

6-1-1	Départemental 1	120€
6-1-2	Autres divisions	35€

##### 6-2 2<sup>ème</sup> Saison d'infraction

Amende doublée

##### 6-3 3<sup>ème</sup> Saison d'infraction

Amende triplée

##### 6-4 4<sup>ème</sup> Saison d'infraction et suivante

Amende quadruplée

#### 7 – DIVERS

##### 7-1 Arbitrage

7-1-1	<b>Frais de déplacement</b>	
	Remboursement Frais KM Officiels	0,446€
	Cas particuliers : Indemnité déplacement pour arbitre entre 1 et 40Km aller/retour (dans le cadre d'une compétition)	18€
7-1-2	<b>Indemnité de match – Arbitre central</b>	
	Match Séniors M et F District	32€
	Match U15 U18	27 €
7-1-3	<b>Indemnité de match – Arbitre Assistant</b>	
	Match Séniors M et F District	27 €

Match U15, U18 24€

<b>7-1-4</b>	<b>Indemnité de match – Arbitrage Futsal</b>		
	Plateaux Séniors	Journée	46€
	Championnats Séniors		27 €
	Plateaux Féminines	Journée	46€
	Plateaux U18	Journée	46€
	Plateaux U13 – U15	Journée	46€

## 7-2 Nouveaux clubs

<b>7-2-1</b>	Caution versée à l'affiliation pour les clubs libres	300 €
<b>7-2-2</b>	Caution versée à l'affiliation pour les clubs n'engageant que des équipes de jeunes ou futsal, foot loisirs	150 €

# **ANNEXE**

## **REGLEMENTS DISCIPLINAIRES – Annexe au 2-9**

**Comportement blessant à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueurs : 17€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 17€

**Comportement grossier / injurieux à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre**  
joueurs : 40€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 50€

**Comportement grossier / injurieux à l'encontre d'un officiel hors rencontre**  
joueur : 50€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 60€

**Comportement obscène à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 55€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 65€

**Comportement intimidant / menaçant à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 85€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 95€

**Comportement raciste / discriminatoire**  
joueur : 100€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 100€

**Bousculade volontaire à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 90€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 100€

**Tentative de brutalité / tentative de coup à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 90€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 100€

**Crachat à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 90€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 100€

**Crachat à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 90€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 85€

**Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 165€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 180€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**  
joueur : 250€  
entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 280€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu**

joueur : 50€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 150€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu**

joueur : 50€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 150€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre**

joueur : 150€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 150€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**

joueur : 250€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 280€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu**

joueur : 50€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 150€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu**

joueur : 150€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 150€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre**

joueur : 150€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 150€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et hors rencontre**

joueur : 250€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 280€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre lors d'une action de jeu**

joueur : 85€

dirigeant, éducateur, entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 200€ :

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public au cours de la rencontre hors toute action de jeu**

joueur : 200€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 200€

**Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours à l'encontre d'un joueur – entraîneur – éducateur – dirigeant ou envers le public hors rencontre**

joueur : 200€

entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical: 200€

**Police des terrains - Art 2.1 b faits relevant de la sécurité des terrains : 100€**